



Patrick VUILLOUD  
128 Route de l'herbe  
74650 CHAVANOD  
04 50 52 16 41

CHAVANOD le mardi 4 août 2009

Monsieur le Préfet de Haute Savoie  
30, rue du 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie  
74000 ANNECY

Monsieur le Préfet de Haute Savoie,

Je me permets d'intervenir auprès de vous car je viens d'apprendre que des cultures de maïs sont touchées par la chrysomèle sur les communes de Bonneville et d'Ayse.

L'arrêté ministériel du 20 mars 2009, concernant la chrysomèle (dont copie en annexe) prévoit deux solutions pour l'éradication de cet insecte.

En tant que Président du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie, je me dois de vous informer que pour les apiculteurs, seule la 1<sup>ère</sup> solution de cet arrêté est acceptable, à savoir la rotation des cultures.

En effet, la pulvérisation d'insecticides par hélicoptère va complètement à l'encontre du grenelle de l'environnement. Une question capitale se pose : est-il absolument nécessaire de détruire tous les insectes d'un secteur pour éliminer une seule espèce nuisible ; espèce qui peut s'éliminer, sans autres nuisances, par des moyens complètement écologiques ?

De plus j'attire votre attention sur le fait que pour certains apiculteurs, le déplacement des ruchers pose un réel problème d'emplacement.

.../...

Je vous demande, Monsieur le Préfet, au nom de l'apiculture en Hte Savoie de ne pas autoriser la pulvérisation d'insecticides et de préférer la rotation des cultures. Cette décision sera, non seulement profitable à nos abeilles, mais également à la santé de nos concitoyens habitant à proximité de ces cultures.

Certain que vous partagez mon point de vue sur l'environnement, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président du syndicat d'Apiculture de Hte Savoie  
Patrick VUILLOUD

